

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 10

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la circulation forcée, mais ceci ne peut être fait qu'en détruisant un peu la liberté individuelle de chacun et l'idée originale de Frish a été d'évaluer la « gène » ainsi produite.

» Une hypothèse simple est de l'admettre proportionnelle au carré de l'écart entre l'échange forcé et l'échange prévu, pour les deux coefficients de proportionnalité par marchandise suivant qu'il s'agit d'écart dans le pourcentage relatif d'une marchandise dans la demande totale du participant ou d'un surplus.

» Le résultat intéressant est que la gène totale s'accroît extrêmement vite, dès que l'on dépasse un certain volume de circulation, ce qui permet de déterminer celui-ci. Ainsi le volume naturel étant de 625 unités, la gène est de 0,2 pour une circulation de 1200 unités, de 1,4 pour 1300 unités, de 4 pour 1500 et de 10 pour 1600, soit 50 fois plus forte.

Calculs nécessaires.

» C'est un point sur lequel je voudrais insister ; en supposant l'échange prévu pour 50 marchandises, il faut, pour travailler la matrice des offres et des demandes des 50 participants, 1 250 000 multiplications : ce qui, d'après l'expérience des collaborateurs des calculs de Frish, demande environ 300 semaines de travail pour un calculateur exercé (100 produits de nombres de 6 chiffres par heure).

» Le calcul de la gène correspondant à un volume de circulation donné serait à peu près le même. Pour déterminer 6 points de la courbe gène-circulation, 300 semaines encore.

» En tout donc, 600 semaines, soit, pour le faire en 2 semaines un état-major de 300 calculateurs.

» Et Frish conclut : en supposant qu'un état-major de 300 personnes soit nécessaire, ce serait une quantité négligeable si le système vraiment pouvait apporter quelques-uns des résultats qu'il vise.

» Et n'oublions pas que Frish pour y arriver a dû faire appel à toute la théorie des *matrices* et des *équations linéaires*, et y apporter une contribution mathématique importante.

» J'aimerais qu'en entendant les exposés suivants, vous gardiez à l'esprit les deux fois 1 250 000 multiplications et les 600 semaines de travail nécessaires, pour l'exécution d'un plan très simple d'organisation monétaire, compatible dans une certaine mesure avec la liberté individuelle. »

Congrès d'habitation et d'urbanisme.

Congrès de l'« Association internationale de l'habitation et de l'urbanisme », à Prague, du 23 au 26 juin prochain.

Sujets traités : suppression des quartiers miséreux ; installation technique des petits logements ; mesures de colonisation intérieure pour le retour à la terre des chômeurs.

Voyage d'étude de quatre jours.

D'autre part, lisons-nous dans le « Génie Civil », l'« Association française pour l'amélioration de l'habitation et l'aménagement des villes »¹ organise, du 14 au 20 juillet, dans la région du Jura français et suisse, un congrès national d'urbanisme régional, consistant principalement dans la visite d'un certain nombre de villes de cette région (Besançon, Dôle, Arbois, Nantua, Genève, Lausanne, Berne, Bâle), envisagée au point de vue de l'urbanisme.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communiqués du Secrétariat.

Les comptes de la Société pour l'année 1934 seront adressés au courant du mois de mai, aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1935 du montant de 12 fr., ou 6 fr. pour les membres âgés de moins de 30 ans. Pour éviter toute erreur nous appelons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la caisse centrale et non pas de celle pour leur section.

¹ Secrétariat général : 32, quai des Célestins, Paris (4^e).

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au compte de chèques postaux VIII, 5594 Zurich.

Les changements d'adresses doivent être communiqués au secrétariat aussitôt que possible.

Zurich, le 29 avril 1935.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 22 février 1935.

1. *Admissions de nouveaux membres.* — Par voie de circulation du 2 au 18 février 1935 ont été admis comme nouveaux membres :

MM.

<i>Mousson David</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Bern</i>	<i>Berne</i>
<i>Rutz Ernst</i>	<i>Elektr.-Ing.</i>	<i>Gümligen</i>	<i>Berne</i>
<i>de Haller Robert</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Genève</i>	<i>Genève</i>
<i>Gmür Victor</i>	<i>Kulturing.</i>	<i>Chur</i>	<i>Grisons</i>
<i>Yonner André</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Neuchâtel</i>	<i>Neuchâtel</i>
<i>Duval Etienne</i>	<i>Ing.-constr.</i>	<i>Sion</i>	<i>Valais</i>
<i>Curti Walter</i>	<i>Architekt</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Braun Hans</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Pfeiffer Friedrich</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Wirth Walter</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Baumgartner E. Dr</i>	<i>Ing.-Chem.</i>	<i>Neuhausen</i>	<i>Schaffhouse</i>
<i>De Bernardis Bernardo</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Bellinzona</i>	<i>Tessin</i>
<i>Lucchini Aldo</i>	<i>Architecte</i>	<i>Lugano</i>	<i>Tessin</i>
<i>Jäggi Augusto</i>	<i>Architecte</i>	<i>Bellinzona</i>	<i>Tessin</i>

Dans la séance du Comité central du 22 février 1935 a été admis comme nouveau membre :

M.

<i>Lodewig Wilhelm</i>	<i>Architekt</i>	<i>Basel</i>	<i>Basel</i>
<i>Démissions.</i>			
<i>Stoll A. Prof. Dr</i>	<i>Ing.-Chem.</i>	<i>Basel</i>	<i>Bâle</i>
<i>Torrenté E.</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Genève</i>	<i>Genève</i>
<i>Collet L.-W.</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Genève</i>	<i>Genève</i>
<i>Henny Th. Dr</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>Meyer G.-L.</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Paris</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>de Rham Paul</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>Décès.</i>			
<i>Gabriel Karl</i>	<i>Architecte</i>	<i>Burgdorf</i>	<i>Berne</i>
<i>Coigny Ch.</i>	<i>Architecte</i>	<i>Vevey</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>Chuard Jos.</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zurich</i>

2. *Possibilités de travail pour les professions techniques.* — Il est décidé de prier les sections de discuter la question de la création de possibilités de travail avec leurs autorités locales afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause sur les modalités de l'action à entreprendre par la S. I. A. dans la prochaine assemblée des délégués.

3. *Code d'honneur de la S. I. A.* — Le projet révisé est accepté par le Comité central et remis aux sections pour discussion. L'introduction du code d'honneur exigera une modification des statuts de la S. I. A. Les décisions définitives seront prises dans une assemblée des délégués qui aura lieu cet automne.

4. *Concours pour une église catholique à Bussnang (Thurgovie).* — Il est décidé d'infliger un blâme à M. A. Rimli, architecte à Frauenfeld, qui a pris part à ce concours quoiqu'il ait été interdit par la S. I. A. dans la « Schweiz. Bauzeitung » du 30 décembre 1933.

5. *Brochures-réclame.* — Le Comité central s'occupe de différents cas de publication de brochures-réclame d'architectes et constate que plusieurs membres ont enfreint les dispositions claires du Comité central. Il est décidé d'intervenir auprès de ces membres et de leur infliger un blâme sévère.

6. *Nomination d'un nouveau membre de la commission de surveillance du Service technique suisse de placement.* — M. A. Mürset, architecte à Zurich, est nommé, en remplacement de M. H. Leuzinger, démissionnaire.

7. *Assemblée des délégués.* — La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 27 avril, à Berne. L'objet principal porté à l'ordre du jour concerne la question de la création de nouvelles possibilités de travail.

Zurich, le 10 avril 1935.

Le Secrétariat.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Assemblée générale du 21 mars 1935.

Présidence M. Thévenaz, architecte.

Cette assemblée générale réunit environ 80 membres. A l'ordre du jour figurait en particulier : rapport du comité et des vérificateurs des comptes sur l'exercice écoulé, renouvellement d'une partie du comité et des vérificateurs, fixation de la cotisation annuelle, communication du comité central concernant de nouvelles possibilités de travail pour les professions techniques, rapport sur le projet de code d'honneur de la *S. I. A.*

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Thévenaz présente le rapport de gestion et retrace l'activité de la section durant l'année écoulée. Il rappelle les conférences et excursions organisées et le travail de la société en ce qui concerne la protection du titre. Le nombre des membres n'a cessé d'augmenter et la section vaudoise conserve son rang de deuxième section suisse.

M. May, caissier, expose la situation de la caisse et les comptes annuels sont admis sans observation et décharge est donnée aux vérificateurs et au caissier. La cotisation annuelle est maintenue à Fr. 12.

M. Thévenaz ayant fait part de son intention de quitter la présidence, sur sa proposition, M. Stucky, professeur, est nommé, à l'unanimité. En outre M. Rüttiman, ingénieur et M. R. Bonnard, architecte, se retirant du comité, sont élus à leur place M. J.-P. Vouga, architecte et M. D. Bonnard, ingénieur, ce dernier fonctionnera comme caissier. MM. Du Pasquier et Naef conservent la charge de vérificateurs des comptes.

Le Comité central s'étant mis en rapport avec le chef de l'Office fédéral chargé de l'étude de nouvelles possibilités de travail dans les professions techniques, M. le président donne lecture à l'assemblée d'une communication relative à cette question. Une commission sera nommée dans chacune des sections de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et fera rapport au Comité central après avoir pris contact avec les autorités cantonales intéressées. La commission vaudoise est présidée par M. le professeur Bolomey.

M. le professeur Stucky entretient ensuite l'assemblée du projet de code d'honneur. Il s'agit de régler les différends entre membres de la Société et de prendre des sanctions contre les atteintes portées à la morale professionnelle. Le code prévoit dans chaque section la création d'un conseil d'honneur de trois membres ; en outre une commission suisse fonctionnerait comme instance de recours.

M. le président Thévenaz clôt la séance, non sans avoir remercié ses collaborateurs du comité. Les applaudissements de l'assemblée lui montrèrent combien la section lui était reconnaissante de son activité et de son dévouement.

Cette séance fut suivie d'un souper et d'une soirée fort réussie au cours de laquelle M. Stucky, président, remercia M. Thévenaz de son travail et de son dévouement et montra quelle était la direction dans laquelle devait se poursuivre l'activité de la société : « L'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et la section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ne peuvent que collaborer. Du caractère particulier de chacune de ces sociétés résulte un travail utile, l'A. E. I. L. sauvegardant les intérêts d'un groupement d'anciens élèves et ceux d'une école ; la S. V. I. A., section d'une société suisse, défendant les intérêts d'un groupement professionnel et prenant part à une activité suisse d'ensemble. »

Actuellement les tâches essentielles de la *S. I. A.* sont la rédaction des normes, la protection du titre d'ingénieur et d'architecte, la lutte contre le chômage dans les professions techniques, la liquidation des conflits (code d'honneur).

Il faut que notre société, poursuit M. le Président, serve à renforcer la collaboration entre jeunes et vieux, vienne en aide aux collègues pâtissant des circonstances actuelles. L'organisation de conférences techniques de caractère pédagogique permettra aux jeunes sans travail de parachever leurs études et offrira aux plus âgés l'occasion de s'initier aux problèmes les plus récents.

Nous devons garder une étroite collaboration avec le Comité central et resserrer, dans la mesure du possible, les liens qui unissent les sections genevoise, neuchâteloise, fribourgeoise,

valaisanne et vaudoise, afin de faire connaître, avec à-propos et objectivité, la manière de penser et d'agir caractérisant notre mentalité romande.

Grâce à l'amabilité et à l'esprit de quelques membres et amis de notre société la soirée s'acheva sans que personne pense à interrompre plus tôt le cycle des nombreuses productions.

BIBLIOGRAPHIE

Le « Larousse » de l'industrie.

La publication des vingt premiers fascicules de ce nouveau « Larousse » a déjà obtenu un grand et légitime succès : n'apporte-t-il pas, en effet à l'industriel et à l'artisan, des moyens nouveaux et efficaces pour vaincre la crise et pour réussir ? Nulle part on ne trouverait une semblable documentation sur toutes les branches de l'industrie, sur les matières premières et leur circulation dans le monde, sur les procédés de fabrication les plus récents et les plus économiques, sur les méthodes modernes d'organisation, la comptabilité industrielle, la fiscalité actuelle, etc., etc. Citons, à titre d'exemple, au hasard des derniers fascicules parus, les articles *bâtiment, béton, bois, bonnerie, brevet d'invention, caoutchouc, carbures et carburants charpente, chauffe, chaussure*, articles dont certains atteignent un développement considérable, comme l'article « chauffe », qui comprend près de dix pages de texte et est illustré d'une vingtaine de gravures et d'une planche en couleurs.

(Le fascicule 2 fr. ; chez tous les libraires.)

Les matières colorantes artificielles, par Georges Martin, Directeur de la Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis. Un volume in-16, 7 figures (Collection Armand Colin, Paris). Broché, 10 fr. 50 ; relié, 12 fr.

Les matières colorantes artificielles ont fait, depuis trois quarts de siècle environ, et surtout au cours des vingt-cinq dernières années, l'objet de très nombreux travaux. Il existe à leur sujet une bibliographie considérable, des traités nombreux et importants, qui sont, pour la plupart, très coûteux et s'adressent surtout aux spécialistes et aux savants. Il appartenait à la « Collection Armand Colin » de présenter, sous une forme concise, un ouvrage où cette partie si importante de la technique industrielle moderne serait rendue accessible à tous ceux qu'elle intéresse. Pour cet ouvrage, elle ne pouvait trouver une compétence plus reconnue que celle de M. Georges Martin, qui occupe un poste de premier plan dans une importante usine française de matières colorantes.

M. Georges Martin a su condenser en 200 pages les théories et les faits les plus intéressants. Son livre est un exposé clair et précis, sans être aride. Il comporte, à la fois, des renseignements sur les désignations commerciales et sur la constitution chimique des colorants synthétiques et, sans négliger les travaux des précurseurs, il s'attache à mettre en valeur les produits les plus importants et les plus modernes. Il sera donc lu avec le plus grand profit par tous les usagers des matières colorantes : teinturiers, imprimeurs, laquiers, fabricants de papiers, d'encre, etc... qui pourront y puiser les éléments de technicité indispensables à la bonne compréhension de leurs travaux ; par les chefs des industries textiles et similaires qui, sans s'occuper personnellement de l'application des colorants, ont besoin de ne pas en ignorer complètement la nature et les propriétés ; par les étudiants en chimie et par tous ceux qui veulent s'initier à la question des matières colorantes avant d'en entreprendre une étude plus approfondie.

Die nutzbaren Gesteine der Schweiz von F. de Quervain und M. Gschwind. Mit einer Einführung von P. Niggli, Professor an der E. T. H., in Zürich. — Herausgegeben von der Geotechnischen Kommission der Schweiz. Naturf. Gesellschaft. — 468 Seiten Grossoktav, mit 4 Ganztafeln und 65 Figuren im Text. — In Ganzleinen gebunden Fr. 18. — Verlag Hans Huber, Bern.

Les noms des auteurs et des « patrons » de cet ouvrage sont garants de la sûreté de sa documentation et du soin avec lequel il est édité. C'est un auxiliaire indispensable, entre autres, aux entrepreneurs du génie civil, aux fabricants de ciments et de produits céramiques, à tous les « professionnels de la route ».

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.